RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

ODEADOM

Agence BIO

AGENCE COMPTABLE

Désignation des représentants et mandataires

Je soussigné, Jean-Marc ÉCOIFFIER, administrateur général des finances publiques, agent comptable du groupement comptable entre l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) et l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique (Agence Bio),

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), notamment ses articles 16 et 188 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 relatif aux modalités de mise en place d'un groupement comptable au sein des organismes publics nationaux ;

Vu les arrêtés des 15 et 21 septembre 2021 portant nomination (agents comptables) ;

Vu la convention du 30 mars 2020 de groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la décision du 7 octobre 2020 portant du groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;

Vu la convention du 1er octobre 2021 relative aux fonctions de responsable financier à l'ODEADOM ;

Vu la décision du 1er octobre 2021 désignant les représentants et mandataires de l'agent comptable ;

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision du 1er octobre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 2

Mandat est donné à l'effet de signer les actes relatifs à l'exercice des fonctions d'agent comptable des établissements du groupement comptable, ainsi que tous les actes de gestion et les affaires particulières que s'y rattachent, à :

- M. Thierry BALIAS, attaché principal d'administration ;
- M. Gérard CAPDEPONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- M. Jérôme MELANIE, inspecteur principal des finances publiques ;
- Mme Cécile THIRION, inspectrice divisionnaire des finances publiques. »

Siège Social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 00 00
www.franceagrimer.fr

Article 2

L'article 9 de la décision du 1er octobre 2021 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Service Visa des interventions

Article 9

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence du service Visa des interventions ; y compris les tâches relevant de la convention du 1er octobre 2021 relative aux fonctions de responsable financier à l'ODEADOM, à :

- M. Jérôme MELANIE, inspecteur principal des finances publiques, chef du service Visa des interventions ;
- Mme Christine TEULE, attachée d'administration, adjointe au chef du service ;
- M. Gaël LAPEYRONNIE, inspecteur des finances publiques, chef de l'unité Visa des aides à l'agriculture biologique, aux programmes opérationnels, et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Aude LECLERCQ, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides aux investissements vitivinicoles et autres interventions nationales et européennes ;
- Mme Sophie MARSAUD, attachée d'administration, Mission Synthèses ;
- Mme Marlène BONNISSENT, attachée d'administration, cheffe de l'unité Visa des aides à l'outre-mer, à la promotion et autres interventions nationales et européennes ;
- M. Stéphane BOISSON, chef technicien, des services du ministère de l'agriculture, chef de l'unité Visa des aides à la restructuration du vignoble et autres interventions nationales et européennes.

Pour l'approbation des plans de contrôle, mandat est donné aux seuls chefs de service et adjointe au chef de service. »

Article 3

Mandat est donné à l'effet de signer tous documents et correspondances relatifs aux affaires des établissements du groupement comptable ressortant de la compétence de l'unité Visa des aides à l'agriculture biologique, aux programmes opérationnels et autres interventions nationales et européennes à M. Christian STEPHAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 4

Un spécimen de la signature des mandataires désignés par la présente décision figure en annexe.

La présente désignation des représentants et mandataires entre en vigueur le 1er juin 2022 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Montreuil, le 1er juin 2022

L'Administrateur général des Finances publiques,
Agent comptable,

Jean-Marc ÉCOIFFIER

ANNEXE
SPECIMENS DE SIGNATURES

Thierry BALIAS	
Gérard CAPDEPONT	
Jérôme MELANIE	
Cécile THIRION	
Christine TEULE	
Sophie MARSAUD	
Gaël LAPEYRONNIE	
Aude LECLERCQ	
Marlène BONNISSENT	
Stéphane BOISSON	
Christian STEPHAN	